

**Sujet :** GEY CHRISTOPHE demande : LE PRADET-sentier du littoral entre les plages des Bonnettes et de la Garonne  
**Date :** Thu, 22 Oct 2020 13:11:11 +0200

Bonjour

Je randonne souvent, malheureusement les sentiers côtiers sont très rares à l'Est de Toulon.

Très bonne idée et initiative que de réhabiliter une portion du chemin littoral en l'occurrence ici entre les Bonnettes et la Garonne.

Pourquoi ne pas s'associer aux communes limitrophes pour faire un chemin de rando entre la Tour Royale et les Oursinières, par exemple ?

Je peux comprendre le mécontentement des riverains, c'est humain comme réaction.

On est peut-être en droit de se demander si le confort de quelques uns, en s'opposant à ce projet peut se faire au détriment des autres ?

La France est régie par des lois entre autres celles :

du 31 décembre 1976 a institué une servitude de passage des piétons le long du littoral, d'une largeur de trois mètres sur les propriétés privées riveraines du domaine public maritime.

La loi « littoral » du 3 janvier 1986, a créé une servitude transversale pour atteindre le rivage. Elle matérialise donc par une bande de 3 mètres de largeur à compter de la limite du domaine public maritime permettant uniquement le passage des piétons et grevant les propriétés privées riveraines du domaine public maritime.

Vous l'avez compris je suis 100% pour rétablir le libre passage des piétons le long de ce littoral, en évitant les zones dangereuses à charge que sa mise en œuvre se fasse dans le respect de la nature et des riverains...

Christophe

----

Profil : particulier

Nom : GEY

Prénom : CHRISTOPHE

Code postal : 83100

Ville : Toulon